

Check List du matériel à prévoir pour le jour du scrutin

- Petit matériel :
 - Correcteur ;
 - Boîtes vides ;
 - Cachet de la mairie ;
 - 2 stylos de même couleur pour émargements ;
 - Tampon dateur ;
 - Stylos pour dépouillement (2 rouges + 2 noirs par table) ;
 - Crayon papier ;
 - Gomme ;
 - Ruban adhésif ;
 - Elastiques ;
 - Calculatrice ;
 - Sac poubelle ;
 - Papier kraft pour envoi PV ;
 - Trombones ;
 - Agrafes.

- Matériel électoral :
 - Table de vote ;
 - Table de décharge ;
 - Isoloirs ;
 - Tables de dépouillement ;
 - Affiches.

- Sur la table de vote :
 - Une urne ;
 - Le PV des opérations électorales en double exemplaire ;
 - La liste d'émargement.

- Sur la table de décharge :
 - Enveloppes électorales ;
 - Bulletins de vote (dans l'ordre des emplacements d'affichage de la campagne électorale et dans le sens de circulation des électeurs) ;
 - Les communes ne sont pas tenues de mettre à disposition des bulletins de vote vierges.

- Documents tenus à disposition des électeurs :
 - Une version à jour du Code électoral ;
 - L'arrêté ou décret de convocation des électeurs ;
 - L'arrêté du Préfet ayant divisé la commune en plusieurs bureaux de vote ;
 - La circulaire sur le déroulement des opérations électorales ;
 - La circulaire ministérielle relative à l'organisation du scrutin du jour ;

- L'extrait du registre des procurations relatif aux électeurs du bureau ;
- La liste des candidats ;
- La liste comprenant les noms des membres du bureau de vote ;
- La liste des délégués titulaires et suppléants ;
- Les cartes électorales n'ayant pas pu être remises à leur titulaire ;
- Les enveloppes de centaine.